

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 4740 - MERCREDI 24 AVRIL 2024

CHAMP PÉTROLIER NGOKI II

Le contrat de partage de production
approuvé

Le contrat de partage de production du champ pétrolier Ngoki II, situé dans le département de la Cuvette, a été approuvé par le gouvernement et adopté par les deux chambres du Parlement les 20 et 22 avril. Ce champ est soumis à trois périodes d'exploration au cours des dix prochaines années, pour un coût global de plus de 120 milliards FCFA. Il est détenu à 85% par la Société africaine de recherche pétrolière et de distribution et à 15% par la Société nationale des pétroles du Congo, l'opérateur national.

Page 5

La signature du contrat
de partage de production



ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Des écoles publiques seront
construites à Djiri

Visite du site où seront construites les infrastructures scolaires avril, par le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou. « Le but est de rapprocher l'école des apprenants pour que nos enfants aillent à l'école partout où ils se trouvent », a-t-il indiqué en compagnie de l'administrateur-maire de Djiri, Ida Victorine Ngampolo.

Le gouvernement va construire des infrastructures scolaires publiques à Djiri, neuvième arrondissement de Brazzaville. Les sites concernés ont été visités, le 22

Éditorial

Employabilité

Page 2

Page 16

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% de la main-d'œuvre
mondiale exposée à la chaleur

L'Organisation internationale du travail (OIT) vient de publier un rapport dans lequel elle alerte sur les effets néfastes du changement climatique sur les travailleurs. Selon l'OIT, plus de 70% de la main-d'œuvre mondiale est exposée à une chaleur excessive. « Plus de 22 millions de travailleurs souffrent de maladies et de blessures liées

à l'exposition à une chaleur excessive. Il peut s'agir de blessures dans les transports, d'accidents de la circulation dus à une mauvaise nuit de sommeil en raison de la chaleur excessive », a expliqué la cheffe d'équipe pour la sécurité et la santé au travail à l'OIT, Manal Azzi.

Page 9

FÉDÉRATION CONGOLAISE DE FOOTBALL

Les élections des ligues départementales
débutent le 25 mai

La commission électorale de la Fédération congolaise de football a publié, hier, à Brazzaville le chronogramme des assemblées générales électives des ligues départementales. Ces élections concernant 11 ligues départementales vont se tenir dans la période du 25 mai au 3 juin. Elles devraient permettre de renouveler les instances dirigeantes du football au niveau départemental.



Page 16

Les membres de la commission électorale animant la conférence de presse

ÉDITORIAL

Employabilité

Il a fallu que le chef de l'Etat décrète 2024 année de la jeunesse pour que les lignes bougent. Dans différentes localités du Congo, les organisations étatiques ainsi que la société civile initient désormais des programmes de formation en faveur des jeunes dans divers métiers.

A Brazzaville notamment par le truchement de son club éponyme, l'Agence congolaise pour l'emploi a réuni des étudiants pour leur présenter des opportunités qu'offre la société pétrolière Perenco. Les échanges qui ont eu lieu au cours de ces retrouvailles ont été édifiants, selon leurs propres témoignages.

Ce sont des initiatives à encourager dans une société où le taux de chômage est très élevé chez les jeunes. Pourquoi a-t-on attendu que le président de la République décrète l'année de la jeunesse pour que l'on s'intéresse à l'emploi des jeunes ? est-on tenté de s'interroger.

Dans l'ordre normal des choses, l'administration devrait compiler les procès-verbaux des examens de fin de formation dans les universités, instituts et écoles pour disposer d'une base de données sur la relation formation-emploi. Les décideurs disposeraient alors de statistiques fiables sur le nombre des diplômés sans emploi et gèreraient mieux la question de l'insertion des jeunes dans le marché du travail.

Par contre, la rupture de la relation est entre autres causes de l'augmentation du chômage. Maintenant que le gouvernement s'est engagé à réactiver le partenariat formation-emploi, il est temps que les autres acteurs, parmi lesquels les chefs d'entreprise, saisissent cette opportunité pour réduire le taux de chômage dans le pays.

Les Dépêches de Brazzaville

RÉINSERTION SOCIALE DES JEUNES

Le Parlement approuve la création d'une agence nationale

Réunis en session extraordinaire du 11 au 23 avril, le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté cinq projets de lois dont celui portant création de l'Agence nationale d'insertion et de réinsertion sociales des jeunes (ANIRSJ).

Établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie financière, l'ANIRSJ a pour missions, entre autres, d'assurer la coordination des centres d'insertion et de réinsertion des jeunes en conflit avec la loi ; d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de prise en charge des jeunes désocialisés, contrevenants détenus dans les services pénitentiaires, des mineurs mis à disposition des centres de réinsertion, des jeunes repris de justice ou de tout autre jeune en conflit avec la loi. Il s'agira aussi d'assurer le financement et le contrôle régulier des actions entreprises par les centres d'insertion et de réinsertion des jeunes sur le territoire national ; de garantir l'apprentissage aux valeurs civiques et citoyennes et au changement des mentalités des jeunes admis dans les différents centres d'insertion et de réinsertion ; d'assurer le suivi et l'accompagnement des jeunes en fin de formation dans les centres, en étroite collaboration avec les autorités locales.

Défendant le projet de loi devant les deux chambres du Parlement, le ministre en charge de la Jeunesse et de l'Éducation civique, Hugues Ngouélondélé, a rappelé que le Congo fait face depuis quelques années à une accentuation du phénomène de délinquance juvénile violente et brutale. L'État, par diverses mesures policières et judiciaires, tente de lutter contre ce phénomène sans y parvenir à ce jour. Ainsi, pour mener à bien ce combat, le gouvernement a opté pour une approche consistant à créer des centres d'insertion et ré-

insertion dans certains sites identifiés, notamment à Aubeville dans la Bouenza, Otsendé et Opokania dans la Cuvette et Odziba dans le Pool. En effet, si les travaux de construction du centre d'Aubeville sont largement avancés, les autres centres dont celui d'Otsendé réservé à l'accueil des jeunes filles en perte de repères doivent encore attendre. Pour Hugues Ngouélondélé, la prise en charge des jeunes dont l'âge varie entre 14 et 20 ans dans ces centres se fera en quatre phases, à savoir l'apprentissage aux valeurs civiques, citoyennes et au changement de mentalités pendant deux mois d'encadrement dans un régime quasi militaire, sans manquement d'armes ; la pré-intégrative d'une durée d'au moins neuf mois (

« Renforcé le dispositif en place pour une meilleure prise en main de notre population jalouse de la paix. »

formation qualifiante dans les différents métiers) ; la phase intégrative d'une durée d'un mois ; le suivi et l'accompagnement des jeunes en fin de formation, en étroite collaboration avec les autorités locales. « Le gouvernement a signé un contrat avec Agri-Congo pour l'apprentissage aux petits métiers. Il faut prendre le taureau par les cornes, ces jeunes sont devenus un danger permanent. Actuellement les maisons d'arrêts sont saturées », a-t-il annon-

cé. Le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, s'est félicité du fait que le Congo dispose désormais d'un outil important, nécessaire à l'implantation et au fonctionnement des centres au profit des jeunes désocialisés, des jeunes contrevenants, des jeunes mineurs et des jeunes en décrochage scolaire. « En cette année dédiée à la jeunesse, cette loi va participer à la mise en place d'une politique cohérente de prévention, de répression et de prise en charge des jeunes congolais. Il reviendra à l'État, aux partis politiques, aux confessions religieuses, aux associations, aux organisations non gouvernementales, et aux familles, d'éradiquer ensemble les phénomènes liés à la délinquance juvénile, dès lors qu'il s'agit d'un phénomène sociétal », a-t-il déclaré à la clôture de la deuxième session extraordinaire, précisant que les différents composants de la société devraient apporter aux jeunes les valeurs civiques, citoyennes, la formation qualifiante, ainsi que l'accompagnement indispensable à l'éclosion des projets d'insertion professionnelle.

Le président du Sénat, Pierre Ngolo, a, de son côté, salué l'adoption de la loi relative à la création de l'ANIRSJ en cette année dédiée à la jeunesse par le chef de l'État dans un contexte mouvementé par la poussée de l'insécurité dans les grandes villes du pays. Sa création tombe ainsi à point nommé parce qu'elle « renforce le dispositif en place pour une meilleure prise en main de notre population jalouse de la paix. »

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Lou-bayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moumbélé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepe chesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

INCLUSION NUMÉRIQUE

Plus de 180 antennes de télécommunications vont migrer vers la 3 G

Dans le cadre de l'exécution du Projet d'accélération de la transformation numérique (PATN), le ministre en charge de l'Économie numérique, Léon Juste Ibombo, a échangé le 22 avril à Brazzaville avec une délégation de la Banque mondiale sur le processus d'installation de l'internet sur certaines antennes 2G qui étaient réservées uniquement à la communication électronique.

La réunion que Léon Juste Ibombo a eue avec les partenaires de la Banque mondiale leur a permis de faire le suivi et l'évaluation du PATN. Ils ont fait le point de toutes les questions liées à la réalisation de ce projet qui consiste à migrer les sites de télécommunications vers la connexion internet. Les deux parties se sont accordées sur le fait que les différentes antennes qui facilitent la communication électronique seront dotées de la connexion internet pour le grand bonheur des citoyens. « Concernant les avancements du projet, nous avons constaté avec nos partenaires de la Banque mondiale que tout se passe bien. Nous travaillons conjointement et la plupart des activités ont été lancées, notamment la connectivité à l'internet à



Les participants à la réunion/Adiac

haut débit des universités. Nous préparons la migration des antennes 2G de télécommunication électronique vers la 3G. Outre la voix, nous aurons mainte-

nant l'internet sur ces antennes », a expliqué Léon Juste Ibombo.

Les sites prioritaires sont au niveau des zones frontalières, sur les grandes routes

et dans le département de la Likouala. Ils seront dotés des antennes de vingt mètres. Une somme d'environ 3 000 000 millions de dollars est dédiée à la réalisation

de ce projet. Toujours dans ce cadre, le gouvernement procèdera d'ici mi-mai à la connectivité des différentes mairies du Congo.

Rude Ngoma

FINANCEMENT CLIMATIQUE

La BAD signale l'urgence d'un effort collectif

L'Afrique n'a reçu que 30 milliards de dollars par an pour l'adaptation au climat, alors que ses besoins s'élèvent à 277 milliards de dollars par an, ce qui crée un énorme déficit de financement.

L'Afrique n'obtient pas ce dont elle a besoin pour s'adapter au changement climatique, d'où l'urgence d'un effort collectif pour accroître les financements afin de soutenir les pays en développement touchés par le phénomène.

Le président du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD), Akinwumi Adesina, s'exprimait ainsi lors d'une table ronde de haut niveau sur le financement climatique organisée récemment par le vice-ministre britannique des Affaires étrangères et ministre d'État au Développement et à l'Afrique, Andrew Mitchell, à l'occasion des réunions de printemps du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

Le président du Groupe de la BAD a déclaré que la sécheresse dévastatrice qui sévit actuellement dans plusieurs régions d'Afrique

soulignait la nécessité pour toutes les parties prenantes de s'unir pour accélérer le soutien et le financement en faveur du continent africain. « L'Afrique est dans l'œil du cyclone du changement climatique, comptant neuf des dix pays les plus vulnérables au changement climatique dans le monde (...) Mais l'Afrique n'obtient pas ce dont elle a besoin pour s'adapter au changement climatique », a expliqué le président de la BAD.

La BAD a augmenté son financement climatique et dépasse ses objectifs en la matière pour les pays africains. Elle a lancé plusieurs innovations pour mobiliser des ressources qui contribueront à accroître le financement climatique. La BAD a notamment procédé récemment à une émission de capital hybride de 750 millions de dollars sur les marchés mondiaux de capi-

taux, la première opération du genre pour une banque multilatérale de développement. Cette initiative a été sursouscrite à hauteur de six milliards de dollars.

Par ailleurs, la BAD s'est fixée pour objectif de consacrer 40 % du total de ses financements au financement climatique. « Nous avons constamment dépassé cet objectif au cours des trois dernières années pour atteindre 55 % en 2023 », a précisé le président Akinwumi Adesina. La réunion a souligné un besoin urgent de partenariats et de collaboration pour fournir des financements climatiques aux pays qui en ont le plus besoin, y compris le renforcement des capacités dans ces pays pour mieux utiliser ces fonds, développer des projets bancables et soutenir les petits exploitants agricoles.

Le président du Groupe de la Banque mondiale, Ajay

Banga, a encouragé les parties prenantes à rester déterminées à aller de l'avant malgré les frustrations existantes. « La première chose à faire est non seulement de lever des fonds, mais aussi de renforcer la capacité des pays à obtenir des projets bancables et à les mettre en œuvre. Nous devons trouver les moyens d'aider les pays à acquérir des connaissances », a-t-il appelé.

Le Guichet d'action climatique

En réponse aux appels à une réforme de l'architecture financière mondiale, Akinwumi Adesina a déclaré que la BAD avait innové et créé le Guichet d'action climatique dans le cadre de la 16e reconstitution des ressources du Fonds africain de développement. Il l'a décrit comme « une première dans le paysage des banques multilatérales

de développement ». Doté d'un financement initial de 429 millions de dollars provenant des partenaires au développement que sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse, la BAD prévoit de porter ce montant à 13 milliards de dollars.

Le Guichet d'action climatique fournira un appui direct aux pays à faible revenu et aux pays les plus vulnérables en matière d'adaptation au changement climatique, d'atténuation de ses effets et d'assistance technique.

Le premier appel à propositions pour l'adaptation a suscité quatre milliards de dollars de projets, soit dix fois le montant total de la facilité, « ce qui confirme la demande massive de financement pour l'adaptation de la part des pays », a affirmé Akinwumi Adesina.

Lopelle Mboussa Gassia

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°03

MISSION D'UN COORDONNATEUR

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), pour financer le Projet d'amélioration du service d'électricité (PASEL) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Mission d'un Coordonnateur.

2. Les services au titre de cette mission se résument globalement comme suit :

Sous l'autorité du Ministre de l'énergie et de l'hydraulique et la supervision du Comité de Pilotage du projet, le Coordonnateur du PASEL est responsable de la gestion du projet dans son ensemble, c'est-à-dire des activités sur le plan technique, administratif, fiduciaire et de la gestion des ressources humaines, y compris la passation des marchés.

Il est le principal interlocuteur avec les Responsables du projet au niveau de la Banque mondiale (bailleur du Projet). Il est responsable des relations avec les institutions et administrations publiques, ainsi qu'avec les autres partenaires du pays. Il est globalement responsable du bon fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et de l'état d'avancement des activités du projet.

3. Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH) à travers l'Unité de Gestion du Projet Agroforesterie (PANC), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de la fourniture des services pour cette mission.

4. Les dossiers de candidature doivent être constitués comme suit :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae (CV) actualisé et indiquant clairement les informations sur les expériences et les compétences en rapport avec la mission (mentionnant les qualifications et expériences pertinentes pour la mission, description des tâches réalisées dans des missions similaires) ;
- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes et certificats ;
- Une copie des contrats ou des attestations de bonne fin pour les prestations antérieures ;
- Les références des anciens employeurs.

NB : seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation.

5. Durée de la mission

La durée de la mission est de douze (12) mois, renouvelable dans les limites de la durée du projet après évaluation annuelle des performances dont les conclusions seront discutées entre le gouvernement et la Banque mondiale et serviront à décider des conditions d'un nouveau contrat.

Le contrat à signer sera régi par le Code du travail de la République du Congo.

Le poste est basé à Brazzaville avec des déplacements fréquents dans les zones d'intervention du projet.

6. Profil du poste

Le coordonnateur devra disposer des qualifications suivantes :

- avoir un diplôme universitaire d'un niveau minimum de Master 2 (Bac+ 5) en gestion de projets, sciences humaines, sciences économiques, administration publique, administration des affaires, travail social ou disciplines apparentées ;
- avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans.
- avoir une expérience professionnelle pertinente d'au moins 7 ans dans la conduite de projets industriels, d'envergure nationale ou internationale, en lien avec les infrastructures, l'électricité, les énergies ou tout autre domaine connexe ;
- avoir une bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel et Power Point, gestion des e-mail) ;
- avoir de bonnes capacités de communication verbales et écrites, d'analyse, de rédaction et de synthèse ;
- présenter des qualités de leadership, de travail en équipe, de rigueur et d'honnêteté morale ;
- avoir une bonne maîtrise écrite et orale de l'anglais serait un atout ;
- avoir une bonne connaissance du cadre institutionnel, socio-économique et environnemental et social de la République du Congo serait un atout ;
- avoir une expérience professionnelle dans au moins 2 projets de développement serait un atout ;
- sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat ;
- les candidatures féminines sont encouragées ;
- les candidatures émanant de personnes ayant exercé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale frappé de dépenses inéligibles, ne sont pas autorisées.

7. La sélection du Candidat se fera par appel à candidatures. Il comportera deux (2) phases: (i) une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leur dossier de candidatures; (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

8. Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Termes de Référence (TdRs) du poste à travers l'adresse postale suivante : Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, République du Congo; Tél : 06 817 06 33 / 05 616 95 74 ou par email à l'adresse électronique suivante : pancongo2022@gmail.com

9. Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse ci-dessus au plus tard le 07 mai 2024 à 14 heures 00.

Fait à Brazzaville, le 22/04/2024
La Coordonnatrice du PANC

HYDROCARBURES

Les enjeux socio-économiques de l'exploitation du champ Ngoki II

La Société africaine de recherche pétrolière et de distribution (SARPD Oil) détient 85% de parts dans l'exploitation du permis Ngoki II, contre 15% pour la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC). Le contrat de partage de production de ce champ Onshore, situé sur le gisement pétrolier « Delta de la Cuvette », a été approuvé le 17 avril par le Conseil des ministres et adopté par les deux chambres du Parlement les 20 et 22 avril.

Le champ Ngoki II est soumis à trois périodes d'exploration au cours des dix prochaines années, pour un coût global évalué à plus de 120 milliards FCFA (200 millions de dollars américains). À travers le contrat de partage de production conclu, le 8 avril, avec le ministère des Hydrocarbures, la compagnie SARPD-Oil a entrepris de financer des projets sociaux pour chaque année de validité du permis à hauteur de 30,7 millions FCFA, soit environ 50 000 dollars américains.

Le gouvernement soutient l'idée de versement de bonus de signature par les bénéficiaires du permis sans plus de précision sur le montant de ce bonus. En effet, le ministre des Hydrocarbures a évoqué des revenus supplémentaires dans le cadre des périmètres économiques et fiscaux du contrat de partage de production de Ngoki II. « Le code des hydrocarbures faisant obligation d'attribuer exclusivement les titres miniers à notre société nationale de pétrole, le décret du 15 septembre 2023 a attribué à la SNPC le titre d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux Ngoki II avec SARPD-Oil comme opérateur », souligne le gouvernement.

L'engagement des opérateurs pétroliers dans le partage de production s'inscrit dans la ligne droite de la politique du



Lors de la signature du contrat de partage de production/Adiac

« Le code des hydrocarbures faisant obligation d'attribuer exclusivement les titres miniers à notre société nationale de pétrole, le décret du 15 septembre 2023 a attribué à la SNPC le titre d'exploration d'hydrocarbures liquides ou gazeux Ngoki II avec SARPD-Oil comme opérateur »

gouvernement visant à augmenter la production nationale. Cette réforme amorcée depuis le premier trimestre 2023 s'est traduite par la signature des accords additionnels avec les principales compagnies pétrolières opérant dans le pays. D'après les autorités, la réforme devrait permettre un meilleur cadre fiscal-douanier et un accroissement des investissements dans le secteur pétrolier et gazier.

Le champ Ngoki II est l'un des quatre champs identifiés du gisement « Delta de la Cuvette », dans la localité de Loukoléla. Ce premier gisement découvert dans la partie Nord du Congo s'étend sur une superficie de 9 392 km² dans une zone semi inondable. Ses quatre puits pétroliers représentent plus de 480 millions de barils, soit une estimation de production journalière de 360 000 barils.

Pour les autorités, le projet « Delta de la Cuvette » contribuera à renforcer l'indépendance énergétique du Congo. Pendant la phase d'exploration, des indices de surface aux alentours du permis Ngoki ont été recueillis, notamment l'accumulation des gaz composés d'éléments lourds. À en croire les scientifiques, cette accumulation confirme la présence de deux réservoirs avec les quantités des huiles plus ou moins différentes.

Fiacre Kombo

SANTÉ

Les étudiants édifiés sur le paludisme

L'Unité de recherche sur le paludisme et entomologie médicale de l'Institut national de recherche en sciences de la santé (Irssa) a organisé, le 23 avril, à la faculté de droit une campagne de sensibilisation au paludisme.

La campagne a regroupé les étudiants, les chercheurs et les enseignants-chercheurs en prélude à la célébration de la journée internationale de lutte contre le paludisme célébrée chaque le 25 avril dans le monde. Cette année, le thème retenu est « Accélérer la lutte contre le paludisme pour un monde plus équitable ».

L'objectif général de la campagne est de sensibiliser les étudiants à tous les aspects du paludisme et de partager les résultats de recherches de l'institut. Il s'agit notamment d'identifier les différents vecteurs de maladies et les moyens de prévention, rapporter l'épidémiologie du paludisme, décrire la prévalence des infections palustres à Dzoumouna, présenter le lien entre le paludisme et la drépanocytose, rapporter le traitement du paludisme par les plantes.



Les étudiants lors de la sensibilisation au paludisme/Adiac

La rencontre a été marquée des sessions de communication avec plusieurs sous-thèmes : drépanocytose et paludisme, paludisme : vecteurs et prévention, épidémiologie du paludisme, diagnostic positif du paludisme, traitement actuels du paludisme. Les enseignements ont permis aux étudiants

de bénéficier des connaissances sur la définition de la maladie, des espèces de parasites, le mode de transmission et de prévention et le diagnostic biologique du paludisme.

A cet effet, les orateurs ont donné le taux de prévalence du paludisme au niveau mondial, en Afrique et au niveau

national. D'après le rapport de l'Organisation mondiale de la santé, au niveau mondial, 249 millions de cas de paludisme ont été enregistrés en 2022, soit 608 000 décès.

En Afrique subsaharienne, 233 millions, soit 94% de cas de paludisme avec 580 000 décès. Quant au Congo, le paludisme est endémique et demeure une pathologie parasitaire la plus importante. 522,266 cas de paludisme ont été enregistrés en 2022 dans toutes les structures sanitaires du pays. « Dans la lutte contre le paludisme, des progrès thérapeutiques remarquables ont été faits. Cependant, la bataille n'est pas encore gagnée puisque le paludisme demeure la première cause de mortalité infantile », ont-ils déclaré. Ils ont à cette même occasion demandé à la communauté de respecter les mesures préventives, d'assainir l'environnement et à se

faire consulter dans les centres de santé au lieu de pratiquer l'automédication.

Au terme du dépistage, Russie Madg-Doung, étudiant à la faculté de droit, a apprécié l'initiative de l'Irssa d'avoir organisé la campagne sur le paludisme, la première du genre. Les différentes communications lui ont permis de comprendre certaines choses ignorées dans la pratique telles que les conséquences de l'automédication, l'utilisation combinée des traitements à base des plantes médicinales et les médicaments modernes. « Aujourd'hui, j'ai appris que le taux élevé de mortalité infantile dans nos hôpitaux est dû à la malaria, a-t-il dit, ajoutant « je souhaiterais que les campagnes de sensibilisation soient pérennes afin que nous soyons édifiés sur plusieurs maladies telles que le VIH-sida ».

Lydie Gisèle Oko

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°01 MISSION D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF, FINANCIER ET COMPTABLE (RAFC)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), pour financer le Projet d'amélioration du service d'électricité (Pasel) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Mission d'un Responsable Administratif, Financier et Comptable (RAFC)

2. Les services au titre de cette mission se résument globalement comme suit :

- appliquer et faire appliquer au niveau de l'Unité de gestion du projet (UGP) l'ensemble des procédures comptables, administratives et financières énoncées dans le Manuel de Procédures et dans les directives de la Banque mondiale ;
- superviser le personnel administratif, financier et comptable directement sous sa responsabilité, notamment l'assistant en gestion financière, les comptables, les chauffeurs et éventuellement l'assistant administratif ;
- gérer les ressources humaines et financières du projet ;
- renforcer les capacités des agents du Ministère de l'énergie et de l'hydraulique (MEH) éventuellement désignés pour la mise en œuvre de la gestion administrative et financière du projet.

3. Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH) à travers l'Unité de Gestion du Projet Agroforesterie (PANC), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de la fourniture des services pour cette mission.

4. Les dossiers de candidature doivent être constitués comme suit :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum vitae (CV) actualisé et indiquant clairement les informations sur les expériences et les compétences en rapport avec la mission (mentionnant les qualifications et expériences pertinentes pour la mission, description des tâches réalisées dans des missions similaires) ;
- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes et certificats ;
- Une copie des contrats ou des attestations de bonne fin pour les prestations antérieures ;
- Les références des anciens employeurs.

NB : seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation.

5. Durée de la mission

La durée de la mission est de douze (12) mois, renouvelable dans les limites de la durée du projet après évaluation annuelle des performances dont les conclusions seront discutées entre le gouvernement et la Banque mondiale et serviront à décider des conditions d'un nouveau contrat.

Le contrat à signer sera régi par le Code du travail de la République du Congo.

Le poste est basé à Brazzaville avec des déplacements fréquents dans les zones d'intervention du projet.

6. Profil du poste

Le RAFC devra disposer des qualifications suivantes :

- être titulaire d'un diplôme universitaire supérieur de niveau minimum Master 2 (Bac + 5) ou équivalent en comptabilité, sciences économiques et financières, contrôle de gestion ou toute autre discipline équivalente d'une université reconnue ;
- avoir acquis au cours des dernières années, une expérience professionnelle récente pertinente (au moins 5 ans) en gestion administrative et financière dans un cabinet comptable, un cabinet d'audit, une entreprise, une administration publique ou des projets de développement, aussi à des postes de responsabilité ;
- avoir une expérience professionnelle satisfaisante d'au moins deux ans comme RAFC ou d'au moins quatre ans comme Comptable d'un projet de développement serait un atout ;
- avoir une maîtrise complète des outils informatisés de gestion financière et de systèmes comptables (tel que TOMPRO), une très bonne maîtrise de la suite bureautique (Word, Excel, Power Point) et des courriers électroniques ;
- présenter des qualités de leadership, de travail en équipe, de rigueur, d'honnêteté morale et travail sous pression ;
- avoir une excellente maîtrise écrite et orale du français ;
- sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat ;
- avoir une bonne maîtrise écrite et orale de l'anglais serait un atout ;
- Les candidatures émanant de personnes ayant exercé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale frappé de dépenses inéligibles, ne sont pas autorisées.

7. La sélection du Candidat se fera par appel à candidatures. Il comportera deux (2) phases: (i) une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leur dossier de candidatures; (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s..

8. Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Termes de Référence (TdRs) du poste à travers l'adresse e-mail suivante : Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, République du Congo ; Tél : 06 817 06 33 / 05 616 95 74 ou par email à l'adresse électronique suivante : panccongo2022@gmail.com

9. Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse ci-dessus au plus tard le 07 mai 2024 à 14 heures 00.

Fait à Brazzaville, le 22/04/2024
La Coordinatrice du PANC

VOL PRÉSUMÉ D'UN BÉBÉ À L'HÔPITAL DE TALANGAI

Le directeur donne sa version des faits

A la suite d'une folle rumeur qui a abondé les réseaux sociaux, il y a quelques jours, au sujet de la vente supposée d'un bébé au service de néonatalogie, le directeur de l'hôpital de référence du district sanitaire de Talangai, Roger Oyéré, s'est exprimé le 23 avril sur la question, en vue de donner aux Congolais la vraie version des faits.

Le directeur de l'hôpital de référence du district sanitaire de Talangai s'exprimait à l'ouverture de l'atelier sur les bonnes pratiques organisationnelles en matière de chirurgie. Selon lui, la rumeur qui a couru sur les réseaux sociaux sur le vol et/ou la vente d'un bébé admis au service de néonatalogie n'est qu'une simple intox.

Roger Oyéré précise qu'il s'agissait plutôt d'un problème de confusion d'identité entre deux familles qui avaient chacune un bébé admis au service de néonatalogie, dont les noms étaient quelque peu similaires. « Il n'y a pas de situation de vente ou de vol de bébé ici à l'hôpital de Talangai. Il s'agissait plutôt d'un problème de confusion des noms qui étaient similaires entre



Le directeur général de l'hôpital de référence de Talangai/adiac

deux familles. Lorsque nous avons appelé une famille pour des besoins de prise en charge, une autre s'est présentée, il y a eu confusion. Le service habilité a recadré l'affaire avant que les choses ne rentrent dans l'ordre. Il n'y avait pas donc de

vente d'un bébé. D'ailleurs nous hébergeons ici des enfants abandonnés qui attendent le processus d'adoption par les services habilités », a-t-il souligné.

Il a profité de l'occasion pour rappeler à tous que l'établissement sanitaire dont il a la charge de gérer fait partie des grands hôpitaux de Brazzaville, avec un taux de fréquentation qui avoisine 34 000 patients l'année, pour une moyenne mensuelle de 6000 patients en hospitalisation. Au service de néonatalogie, a-t-il renchéri, le taux d'admission quotidienne est de 40 bébés, sans compter les bébés abandonnés. Malgré tout, le service incriminé n'a jamais déploré de tels cas. Doter l'hôpital d'une réglementation en matière de chirurgie

Au cours de l'atelier qui a regroupé les chefs de services administratifs et cliniques, les participants vont deux jours durant plancher sur les bonnes pratiques organisationnelles en matière de chirurgie. Ils vont, entre autres, actualiser les outils existants en chirurgie ; concevoir la fiche de liaison service d'anesthésie et bloc opératoire ; concevoir la fiche de consentement du patient à l'intervention. Ces derniers vont aussi élaborer le document de sécurité du patient au bloc opératoire ; définir les procédures d'inscription du patient au programme opératoire ; déterminer les documents administratifs à remettre au patient mais aussi de mettre en place les outils d'évaluation de la satisfaction du malade.

Firmin Oyé



AVIS DE RECRUTEMENT

La Plateforme des Organisations de la Société Civile intervenant dans la Santé au Congo (POSCO) recrute un(e) Secrétaire Exécutif(ve) et un(e) Responsable Administratif et Financier au sein de son bureau à Brazzaville pour un contrat à durée déterminée (CDD) renouvelable assortie de trois (3) mois d'essai.

Les qualifications requises :

SECRÉTAIRE EXÉCUTIF (VE)

- Diplôme supérieur (BAC+3) dans le domaine des sciences sociales ou un autre domaine connexe ;
- Minimum de 5 ans d'expérience professionnelle pertinente avec de plus en plus de responsabilités, dans la gestion des projets de santé communautaire ou de développement ;
- Avoir une bonne connaissance en santé communautaire ;
- Expérience dans la conception de projets et l'élaboration de documents de gestion de projet ;
- Connaissance des meilleures pratiques de renforcement des capacités ;
- Expérience en suivi, évaluation des programmes ;
- Expériences et compétences en création de réseaux et relations avec les agents de santé, les organisations de la société civile et les bailleurs de fonds ;

Dossier à fournir :

- Un curriculum Vitae avec trois références professionnelles (Email, coordonnées téléphoniques) ;
- Une lettre de motivation adressée à la Présidente de la POSCO en mentionnant le poste concerné ;
- Les copies certifiées des diplômes ;
- Certificats de travail / Attestation de l'employeur ;
- Une copie de pièce d'identité (Passeport, CNI).

Date limite de dépôts des dossiers de candidature : 07 mai 2024 à 16H00.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés uniquement par voie électronique, principalement par l'adresse : ca.poscongobzv@gmail.com avec copie à l'adresse : florediafouka@gmail.com

NB : Préciser le titre du poste comme objet du message "Recrutement au poste de ... (titre du poste)"

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

- Diplôme supérieur (Bac + 3) en science de gestion ou finance / comptabilité (idéalement licence professionnelle en comptabilité, contrôle et audit)
- Minimum 3 ans d'expérience professionnelle dont au moins 2 ans à un poste similaire. Une expérience de travail à un poste similaire avec un bailleur de fonds international serait un atout.
- Maîtrise des outils informatiques et de logiciels de comptabilité et de Gestion (Tom2Pro ou SAP serait un atout) ;
- Connaissances en finance, comptabilité analytique, contrôle de gestion ;
- Connaissance des dispositions légales et réglementaires dans le pays ;
- Capacités managériales confirmées



CONGO-CHINE

La coopération se renforce dans l'enseignement supérieur

La formation des cadres a été au menu de l'échange, le 22 avril, à Brazzaville entre la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, le Pr Delphine Edith Emmanuel, et le président de l'université de géologie de Chine, Sun Youhong.

L'université de géologie de Chine veut partager son expérience avec le Congo dans le secteur de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique. « *Nous envisageons une collaboration solide dans le domaine de l'enseignement et de la formation* », a indiqué le président de ladite université, Sun Youhong, au sortir d'un échange qu'il a jugé fructueux avec la ministre Delphine Edith Emmanuel.

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique, « *il est question de former des cadres dont le pays a besoin pour son développement* ». Les domaines concernés dans le cadre de cette collaboration sont, entre autres, la

géologie et d'autres spécialités de géosciences, l'environnement.

La politique de l'enseignement supérieur au Congo a pour, entre autres, objectif de former des cadres compétents, performants, compétitifs car le développement d'un capital humain capable de contribuer à l'essor du pays passe notamment par l'obtention des compétences. Le partenariat avec l'université de géologie de Chine que la ministre Delphine Edith Emmanuel qualifie de gagnant-gagnant va sans nul doute obéir à cette nécessité.

Il convient de rappeler que l'université de géologie de Chine a été créée en 1952,



La ministre avec les membres de la délégation chinoise/Adiac

soit 72 ans d'expérience dans l'enseignement et la formation des cadres.

Chaque année, plus de dix-huit mille étudiants s'inscrivent dans différentes

filières de géosciences, de l'environnement et bien d'autres spécialités. Le Congo qui est un pays nanti en ressources minières devrait tirer profit du partenariat avec cette université.

Rominique Makaya

« il est question de former des cadres dont le pays a besoin pour son développement »

NIGER

La population réclame le départ des troupes américaines

Plusieurs centaines de personnes ont manifesté, le 21 avril à Agadez, au Nord du Niger, pour réclamer le départ immédiat des 1 000 soldats américains basés sur place.

La manifestation de dimanche a été convoquée par des organisations qui soutiennent les autorités militaires qui ont pris le pouvoir l'année dernière. Elle intervient deux jours après que les États-Unis ont accepté de retirer leurs forces de ce pays du Sahel, en réponse à la décision du mois dernier du gouvernement militaire de Niamey de révoquer un accord autorisant les forces américaines à opérer dans le pays.

Les États-Unis ont également accepté de fermer une base de drones à partir de laquelle ils mènent des opérations contre les groupes militants islamistes. Des manifestants ont été vus portant les drapeaux de



Manifestation au Niger en protestation contre la présence militaire américaine, à Niamey, au Niger. Photo prise le 13 avril 2024 REUTERS/Mahamadou Hamidou

la Russie, ainsi que du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Les nouvelles

autorités de ces pays ont renforcé leurs liens avec Moscou.

Le Niger se trouve dans la région africaine du Sahel, considérée comme

le nouvel épice mondial du groupe État islamique. Les États-Unis comptent sur ce pays comme base principale pour surveiller les activités jihadistes régionales. Des dizaines d'instructeurs militaires russes sont arrivés au Niger ces dernières semaines, apportant avec eux un système de défense aérienne de pointe, selon les médias d'État.

En mars, Niamey a dénoncé l'accord de coopération militaire signé en 2012 avec les États-Unis, estimant que celui-ci avait été « imposé unilatéralement » par Washington et que la présence américaine était désormais « illégale ».

Yvette Reine Nzaba

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'OIT préoccupée par la chaleur qui affecte les travailleurs

Dans un rapport publié le 22 avril, l'Organisation internationale du travail (OIT) a averti que plus de 70% de la main d'œuvre mondiale est susceptible d'être exposée à une chaleur excessive au cours de sa carrière.

Selon l'agence des Nations unies pour l'emploi, la canicule et le changement climatique constituent une menace sans précédent pour les travailleurs du monde entier. Elle a cité des préoccupations croissantes concernant l'exposition à la lumière du soleil pour appuyer son propos.

Multiplication des canicules et des catastrophes naturelles à travers le monde, pollution atmosphérique, rayons ultraviolets... La liste des risques auquel le changement climatique expose le monde du travail est longue. « Les travailleurs sont souvent les grands oubliés quand on parle de l'impact du changement climatique alors que ses conséquences sur la santé sont très graves : des morts, des millions d'accidents du travail et de maladies chroniques, des maladies cardiovasculaires, des problèmes respiratoires, des cancers », a expliqué Manal Azzi, cheffe d'équipe pour la sécurité et la santé au travail à l'OIT et



Des femmes de la province de Copperbelt en Zambie travaillent dans une serre qu'elles ont construite pour augmenter la capacité de production de légumes qu'elles vendent sur le marché local. Crédit photo : OIT/Marcel Crozet.

la principale autrice de ce rapport.

« Nous avons décidé d'étudier l'ampleur et la portée de cet impact. Et nous savons maintenant que plus de 70% de nos travailleurs sont exposés à une chaleur excessive, au moins à un moment de leur vie professionnelle. Cela représente 2,4 milliards de travailleurs dans

le monde », a-t-elle ajouté.

L'agence des Nations unies pour l'emploi a également mis en garde contre la pollution de l'air, les pesticides et d'autres dangers qui pourraient entraîner des problèmes de santé, y compris le cancer. « Cette situation a des effets néfastes sur la santé des travailleurs, sans parler du système de santé dans son ensemble. En outre, les

gens sont malades, les travailleurs sont malades. Plus de 22 millions de travailleurs souffrent de maladies et de blessures liées à l'exposition à une chaleur excessive. Il peut s'agir de blessures dans les transports, d'accidents de la circulation dus à une mauvaise nuit de sommeil en raison de la chaleur excessive, d'accidents de construction, de

blessures, de glissades et de chutes liées à l'exposition à la chaleur », a expliqué Manal Azzi.

Si toutes les régions du monde sont concernées, certains métiers sont particulièrement exposés. Les travailleurs de la terre, par exemple, sont trente-cinq fois plus susceptibles que les autres de mourir d'un coup de chaud. D'autres régions sont exposées à des risques nouveaux. « 15 000 personnes meurent chaque année d'une maladie parasitaire contractée au travail. La dengue, la rage, la paludisme... Ces maladies se propagent dans des régions et des pays où on ne les trouvait pas, à cause du changement climatique », a souligné Manal Azzi.

L'OIT pense qu'il est donc urgent de prendre en compte à l'échelle mondiale ces nouveaux risques pour la santé au travail et d'adapter les législations et les règlements en vigueur.

Yvette Reine Nzaba

ENTREPRISES AFRICAINES

Des risques à relever en matière de cybersécurité

En Afrique, les entreprises sont confrontées à la convergence de menaces majeures qui remettent en cause leurs modèles économiques. Une approche globale sur les risques cyber, opérationnels et environnementaux devient impérative.

Selon le baromètre des risques 2024 d'Allianz, l'Afrique fait face à d'importants défis en matière de cybersécurité, de résilience opérationnelle et de durabilité. Ces risques menacent la compétitivité et la pérennité des entreprises sur le continent. Le risque numéro un en Afrique et au Moyen-Orient, ce sont les incidents cyber, selon 33% des répondants, en hausse par rapport à 2023. « Les incidents cyber représentent le risque le plus préoccupant en Afrique pour les entreprises de toutes tailles et est la cause d'interruption d'activité que les entreprises craignent le plus », souligne le directeur général Allianz Commercial pour la région, Patrick Thiels. La résilience opérationnelle est mise à rude épreuve par les défaillances d'infrastructures critiques vieillissantes (quatrième risque à 21%), mais aussi par les catastrophes naturelles dévastatrices (sixième risque,

nouveauté 2024).

Patrick Thiels évoque « des conditions météorologiques extrêmes dans le monde entier » avec des « sinistres liés aux orages violents [battant] un record historique ». C'est le cas des récentes inondations à Dubaï, qui ont pris de nombreuses personnes de court. Le changement climatique (dixième risque à 16%) amplifie ces aléas et menace la pérennité de nombreux modèles économiques sur le continent. Une transition énergétique et productive s'impose mais les investissements requis sont considérables. « Les organisations affichant des objectifs ambitieux en durabilité peuvent être considérées comme ne faisant pas assez ». Sur le plan macroéconomique (troisième risque), l'inflation galopante fragilise de nombreux pays même si « le Maroc affiche une bonne performance par rapport aux autres pays d'Afrique du

Nord », nuance l'économiste Maxime Darinet. Les marges de manœuvre monétaires se réduisent alors que les prix de l'énergie restent volatils. De lourdes incertitudes planent sur la croissance future.

Les entreprises africaines font également face à un risque juridique et réglementaire majeur (cinquième risque) entre les bouleversements de la gouvernance des données et de l'Intelligence artificielle, les nouvelles obligations ESG, le protectionnisme ou encore les instabilités politiques chroniques sur le continent (septième risque). « La résistance est mise à l'épreuve », conclut Allianz, qui liste de « nombreux pays africains à risque élevé » comme le Mali, le Burkina Faso ou la Libye. Seul le Botswana affiche un risque faible selon Allianz Research. L'adaptation aux nouveaux défis sera déterminante pour l'avenir économique du continent.

Noël Ndong

SAHEL

Les Nations unies appellent à démanteler les réseaux de trafic de drogue

L'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), dans son récent rapport 2024, demande la prise des mesures « urgentes » pour démanteler les réseaux de trafic de drogue qui alimentent l'instabilité dans les pays du Sahel.

« Les États du Sahel et la communauté internationale doivent prendre des mesures urgentes, coordonnées et globales pour démanteler les réseaux de trafic de drogue », bien implantés au sein des États et des élites locales, avertit le représentant spécial du secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, Leonardo Santos Simão. Au Mali, au Burkina Faso et au Niger, trois pays dirigés par des régimes militaires où des groupes armés, notamment jihadistes, contrôlent de vastes pans de territoire, « le faible État de droit facilite l'expansion de l'économie de la drogue qui peut, à son tour, fournir des ressources financières pour maintenir ou intensifier les conflits », souligne l'ONUDC.

Ces pays aux frontières poreuses sont des couloirs de transit pour les drogues qui circulent à partir des ports des pays du golfe de Guinée vers la Méditerranée et l'Europe, en passant par les routes transsahariennes. « Les trafiquants ont utilisé leurs revenus pour pénétrer différentes strates de l'État » par le biais de la corruption, affirme ainsi l'ONUDC. Le trafic de drogue est « facilité par un large éventail d'individus, y compris des membres de l'élite politique, des leaders communautaires et des chefs de groupes armés » et leur permet « de maintenir leur implication dans le conflit, notamment par l'achat d'armes », selon les auteurs du rapport.

Depuis quelques années, la région est également devenue une zone de consommation. La résine de cannabis reste la drogue la plus fréquemment saisie dans les pays du Sahel, suivie par la cocaïne et les opioïdes. Les quantités de cocaïne saisies au Sahel avaient connu une nette augmentation en 2022. Des groupes armés criminels, séparatistes, jihadistes ou alliés des régimes en place sont impliqués à divers degrés dans ces trafics, d'après l'Organisation des Nations unies.

N.Nd.

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°02 MISSION D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DE MARCHES (SPM)

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), pour financer le Projet d'amélioration du service d'électricité (PASEL) et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Mission d'un Spécialiste en passation de marchés

2. Les services au titre de cette mission se résument globalement comme suit :

- Préparation de documents : élaborer et mettre à jour périodiquement les instruments de base de la passation de marchés (Manuel de Procédures, Stratégie de Passation de marchés du Projet pour le Développement - PPSD, Plan de Passation des Marchés - PPM, et tout autre document de gestion des marchés adapté aux besoins du projet);
- Gestion des procédures : assurer en toute intégrité une application rigoureuse des règles et des procédures de passation de marchés en vigueur (accords de prêt et de don, Manuel de Procédures du Projet, Règlement de passation des marchés de la Banque mondiale);
- Assistance Technique : apporter un appui-conseil en matière de passation de marchés, à l'UGP et à toutes les structures bénéficiaires;
- Archivage : assurer le classement et l'archivage de l'ensemble des dossiers des marchés à travers l'outil STEP (outil de gestion électronique de la passation des marchés) pour planifier, enregistrer et suivre toutes les transactions de la passation des marchés;
- Suivi : assurer le suivi de l'exécution des contrats à travers des plans de gestion des contrats, avec l'implication des acteurs chargés de la mise en œuvre du projet. Ces plans devront comporter pour chaque marchés, les risques, les mesures d'atténuation de risque ainsi que les indicateurs clés de performance. Le suivi des marchés devra également se faire en cohérence avec l'outil STEP;
- Renforcement des capacités. assurer le renforcement des capacités en passation de marchés des responsables de l'UGP, des structures bénéficiaires et de la Cellule de gestion des marchés publics (CGMP) du Ministère en charge de l'énergie.

3. Le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (MEH) à travers l'Unité de Gestion du Projet Agroforesterie (PANC), invite les candidats intéressés, éligibles et qualifiés, à présenter leur candidature en vue de la fourniture des services pour cette mission.

4. Les dossiers de candidature doivent être constitués comme suit :

- Une lettre de motivation;
- Un Curriculum vitae (CV) actualisé et indiquant clairement les informations sur les expériences et les compétences en rapport avec la mission (mentionnant les qualifications et expériences pertinentes pour la mission, description des tâches réalisées dans des missions similaires);
- Des copies certifiées conformes à l'original des diplômes et certificats;
- Une copie des contrats ou des attestations de bonne fin pour les prestations antérieures;
- Les références des anciens employeurs.

NB : seules les missions approuvées (attestées) seront prises en compte dans l'évaluation.

5. Durée de la mission

La durée de la mission est de douze (12) mois, renouvelable dans les limites de la durée du projet après évaluation annuelle des perfor-

mances dont les conclusions seront discutées entre le gouvernement et la Banque mondiale et serviront à décider des conditions d'un nouveau contrat.

Le contrat à signer sera régi par le Code du travail de la République du Congo.

Le poste est basé à Brazzaville avec des déplacements fréquents dans les zones d'intervention du projet.

6. Profil du poste

Le SPM devra disposer des qualifications suivantes :

- diplôme supérieur (minimum Bac+4) ;
- expérience professionnelle pertinente en passation des marchés dans le secteur public ou privé ou avoir assumé des responsabilités similaires dans ce domaine. L'expérience dans un projet sur financement de la Banque mondiale, de la Banque Africaine de Développement ou d'autres partenaires techniques et financiers est un atout majeur;
- excellente connaissance des pratiques de passation des marchés en général, des règles et procédures de passation des marchés des banques multilatérales de développement ou autre partenaire au développement ;
- excellente connaissance du français écrit et parlé, ainsi qu'une très bonne aptitude à communiquer oralement ;
- bonne capacité de résolution des problèmes liés à la Passation de marchés publics ;
- connaissance informatique des logiciels de bureautiques courants (Word, Excel, Power Point, e-mail et autres outils de communication) ;
- qualités requises :
 - o Bonne capacité de travail en équipe,
 - o Rigueur,
 - o Probité morale,
 - o Capacité de travailler sous pression ;
- Les candidatures féminines sont encouragées.
- Les candidatures émanant de personnes ayant exercé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale frappé de dépenses inéligibles ne sont pas autorisées.

7. La sélection du Candidat se fera par appel à candidatures. Il comportera deux (2) phases: (i) une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leur dossier de candidatures; (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

8. Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des Termes de Référence (TdRs) du poste à travers l'adresse postale suivante : Projet Agroforesterie Nord Congo (PANC), à Brazzaville, Camp Clairon Case A2, Avenue Maréchal LYAUT, Centre-Ville, République du Congo; Tél : 06 817 06 33 / 05 616 95 74 ou par email à l'adresse électronique suivante : pancongo2022@gmail.com

9. Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse ci-dessus au plus tard le 07 mai 2024 à 14 heures 00.

Fait à Brazzaville, le 22/04/2024

La Coordonnatrice du PANC

MÉDIA

Une auto-évaluation des journalistes youtubeurs

L'activité organisée par l'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa), le 22 avril, avec l'appui de la Fondation nationale pour la démocratie (NED), a permis aux participants d'évaluer leur travail et de faire des projections.

À la commune de Kinshasa où ils se sont retrouvés pour une journée de réflexion sur leur travail, le président du Collectif des journalistes et éditeurs du Congo (Cojec), Michael Bakemba, a relevé l'évolution dans le travail des youtubeurs en République démocratique du Congo (RDC). Dans sa communication axée essentiellement sur «*L'évaluation de la couverture médiatique du processus électoral par les journalistes youtubeurs : perspectives d'avenir*», il a notamment expliqué la genèse de l'association qu'il dirige et qui a été créée en avril 2019. Il est difficile, a-t-il dit, d'évaluer la couverture médiatique des élections de décembre 2023 par les journalistes youtubeurs, par le fait qu'ils ont été ignorés par la Commission électorale nationale Indépendante (Céni) au moment des accréditations. Mais, a-t-il précisé, cela n'a pas empêché l'évolution de leur travail. «*En dépit du fait que la société congo-*



laise accorde peu de crédit au travail des youtubeurs, il y a une évolution étant donné que les youtubeurs membres du Cojec ont fait partie de l'équipe des journalistes ayant assuré la couverture médiatique de la campagne électorale du président de la République, Félix Tshisekedi, à travers les provinces, en décembre 2023», a-t-il fait savoir, assurant que la lutte continue

pour que les médias Youtube soient reconnus et respectés dans le pays.

Intervenant à son tour, l'enseignant à l'Université des Sciences de l'information et de la communication, Adelard Mambuya Obul'Okwess, s'est appesanti sur «*La réglementation et la régulation des chaînes Youtube en RDC*». Ce scientifique est revenu sur la réglementation, la responsabilité et la pratique.

Des participants à l'activité de l'observatoire DR

Parlant de la réglementation, il a révélé qu'il n'existe pas une loi propre régissant le travail des journalistes youtubeurs en RDC. Néanmoins, a-t-il indiqué, il y a la loi organique sur le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, la loi sur la presse de 2023 et le Code du numérique qui peuvent réguler le contenu des médias YouTube.

Sur la responsabilité, Adelard

Mambuya Obul'Okwess s'est appuyé sur la définition de l'Unesco qui indique que le youtubeur ou blogueur est un professionnel des médias parce qu'il collecte, traite et diffuse l'information. Il a, par ailleurs, regretté que la plupart des antivaleurs qu'on décrit dans la société se soient réfugiés sur internet où quelqu'un peut facilement insulter sans gêne. Dans sa conclusion, l'orateur a donné deux conseils aux journalistes youtubeurs. Il leur a demandé de prendre conscience du fait qu'ils s'adressent à un grand public de la même manière que d'autres médias avec un contenu qui respecte les mœurs.

Les journalistes youtubeurs sont également exhortés à se constituer en synergie pour s'identifier comme étant professionnels dans le secteur en vue de bénéficier de l'avantage d'être protégés. Ces communications ont suscité des échanges fructueux entre les participants et les orateurs.

Alain Diasso

JOURNÉE MONDIALE DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

L'Acofepe plaide pour la reconnaissance des journalistes assassinés

En prévision de la célébration, le 3 mai, de la Journée mondiale de la liberté de la presse, la présidente de l'Association congolaise des femmes journalistes de la presse écrite (Acofepe), Grâce Ngyke Kangundu, est déterminée à faire entendre sa voix auprès des institutions du pays pour la reconnaissance des journalistes assassinés sauvagement dans le cadre de l'exercice de leur profession, le cas notamment de son père, le célèbre journaliste Franck Ngyke Kangundu, froidement abattu avec son épouse en 2005, en présence de leurs enfants.

Journaliste et militante des droits des femmes, Grâce Ngyke plaide pour la reconnaissance nationale des vingt et un journalistes assassinés entre 1994 et 2021 en République démocratique du Congo au rang des martyrs de la liberté de la presse.

Pour la présidente de l'Acofepe, les ennemis de la liberté de la presse qui avaient décidé de mettre fin à la vie de ses parents ne doivent pas rester impunis. «*Il faut que justice soit faite*», insiste-t-elle. Raison pour laquelle elle a initié une pétition pour récolter des signatures afin que tous les journalistes assassinés pendant l'exercice de leur métier

soient reconnus et élevés par le président de la République au rang de martyrs. Cette démarche, fait-elle savoir, vise à mettre fin à l'impunité pour des crimes

commis contre ces braves professionnels qui ont payé le prix ultime pour informer le public. «*Nous demandons donc au gouvernement congolais non*

seulement d'honorer ces martyrs mais aussi d'engager une action concrète pour garantir le respect des droits humains et assurer une véritable liberté de la presse dans notre pays. Nous exigeons également que justice soit faite pour ces crimes impunis afin d'offrir aux orphelins comme nous une réparation morale», explique Grâce Ngyke qui reconnaît que la plume de son père était son arme. «*Une arme qu'il utilisait pour dévoiler les vérités souvent cachées, pour donner une voix aux sans-voix, et pour éclairer les zones d'ombre de notre société*», a-t-il expliqué.

«*Cette plume, si puis- sante et si courageuse, a fini par lui coûter la vie, tout comme à sa compagne Hélène Mpaka. Leur tragédie est un rappel brutal de la vulnérabilité des journalistes face aux forces qui cherchent à museler la vérité*», déplore-t-elle. Tout en reconnaissant que l'héritage de Franck Ngyke «*doit nous rappeler l'importance cruciale de protéger et de soutenir les journalistes dans leur quête de vérité, même lorsque cela met leur vie en danger. Franck Ngyke Kangundu et Hélène Mpaka nous rappellent que la vérité a un prix, mais que son coût ne doit jamais être aussi lourd que la vie elle-même*».

Blandine Lusimana



LINAFOOT/LIGUE 1

V.Club s'arrache devant Lubumbashi Sport à Kinshasa

L'AS V.Club est venue à bout du FC Lubumbashi Sport par 2-1, le 20 avril au stade des Martyrs à Kinshasa, en match de la 9e journée des play-offs de la 29e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot).

Pourtant, les Dauphins noirs de la capitale se sont fait peur avec le but matinal de Mutuale Nyongoni, dès la première minute de jeu. Mais les joueurs du nouveau coach André-Alain Landeut (ex-entraîneur du Daring Club Motema Pembe de Kinshasa) n'ont pas réussi à garder cette avance. En effet, les joueurs du coach marocain, Abdeslam Ouaddou, ont accentué la pression devant les buts des Kamikazes. A la 55e minute, Prince Elenga a égalisé pour V.Club, reprenant de la tête, dans la surface de réparation, une balle arrêtée, hors de portée du gardien de but Masiala Ketani. Entré en jeu en seconde période, Jacques Bakulu a poussé un défenseur à la faute dans sa surface fatale. Le penalty accordé a été converti à la 85e minute par Elie Mpanzu, offrant une précieuse victoire au club dirigé par Amadou Diaby.

Cette victoire est tombée à pic, stoppant une série de cinq matches sans victoire du team vert et noir de Kinshasa. V.Club totalise 14 points et occupe la quatrième place au classement des play-offs. Lubumbashi Sport est bloqué à 4 points. Notons que Mazembe garde le leadership de ces play-offs.

Martin Enyimo



V.Club retrouve le succès après 5 matches sans victoire./DR

FOOTBALL

Les résultats des Diables rouges et des Congolais de la diaspora

Kosovo, 30e journée, 1re division

Raddy Ovouka, titulaire, et Drita font match nul 2-2 à Balkani.

Norvège, 4e journée, 2e division

L'IK Start est tenu en échec par Sandnes (1-1). Faites-Prévu Kaya Makosso était titulaire. Start est avant-dernier avec 2 points.

Pays-Bas, finale de la Coupe

Le NEC Nimègue s'incline à Rotterdam face à Feyenoord en finale de la Coupe des Pays-Bas (0-1). Remplaçant, Brayann Pereira est entré à la

90e+4 minutes. Le NEC va désormais se concentrer sur le sprint final de l'Eredivisie.

Portugal, 30e journée, 1re division

Gaius Makouta, titulaire, et Boavista ne prennent qu'un point contre Estrela, un concurrent dans la lutte pour le maintien (1-1). Les Portuans, 13es avec 30 points, ne comptent que deux longueurs d'avance sur la 16e place, synonyme de barrage, et 7 sur la zone rouge à quatre journées de la fin du championnat. Dylan Saint-Louis est resté sur le banc lors du revers de Vizela à Braga



Valdy Matongo savoure son premier but européen avec ses coéquipiers./DR

(1-2).

Vizela est lanterne rouge avec 21 points.

Roumanie, 5e journée des play-offs, 1re division

Le CFR Cluj sort des places européennes au profit de son bourreau du week-end, Farul Constanta (1-5). Titulaire, Durel Avounou a donné une passe décisive à Otele à la 76e minute avant d'être remplacé à la 82e. Il reste cinq matches à Cluj, 4e avec un et trois points de retard sur les seconde et troisième places, synonymes de tour préliminaire en Conférence League.

Russie, 24e journée, 1re division

Ural prend un point à

Sotchi (2-2), avec Emmer-son Illoy-Ayyet titulaire.

Russie, 28e journée, 2e division

Erving Botaka-Yoboma, titulaire, et l'Arsenal Tula prennent chez le Torpedo Moscou (1-1), l'ancien club du défenseur central congolais. Quatrième, Tula reste en course pour la montée en première division.

Turquie, 33e journée, 1re division

Hatayspor chute à Antalyaspor (1-2), avec Chandrel Massanga titulaire.

Match nul à Samsunspor pour l'Adana Demirspor (1-1), sans l'ancien Lyonnais Breyton Fougeu, non convoqué.

Chypre, 10e journée, 1re division

Déjà condamné à la relégation, l'AE Zakakiou concède un nouveau revers face à Karmiotissa (2-5). Titulaire, Valdy Matongo a doublé le score à la 24e minute, inscrivant son premier but en Europe.

Croatie, 31e journée, 1re division

Sans Merveil Ndockyt, en phase de reprise, Gorica s'incline 0-3 chez le leader, Rijeka.

Espagne, 32e journée, 1re division

Faitout Maouassa est entré à la 81e minute lors du match nul de Grenade chez l'Athletic Bilbao (1-1). Dix-huitièmes avec 18

points, et treize longueurs de retard sur le premier non relégable, les Andalous se rapprochent de la Liga B.

Espagne, 36e journée, 2e division

Santander et Jordi Mboula, entré à la 56e minute, font match nul 0-0 face à Levante. Le Racing est 9e à un point des play-offs, à six journées du terme.

Géorgie, 10e journée, 1re division

Dila Gori l'emporte à Gagra (1-0), sans Romaric Etou, resté sur le banc.

Grèce, 5e journée des play-down, 1re division

Kifisia relance l'espoir du maintien en s'imposant, à deux journées de la fin, sur le terrain d'Atromitos (2-1). Les coéquipiers de Thievy Bifouma, entré à la 59e minute alors que

son équipe était menée au score, sont 7es et premiers relégables à un point du 6e et deux points du 5e.

Luxembourg, 25e journée, 1re division
Dudelage bat Schiffange 1-0. Un match joué avec Herman Moussaki remplacé à la 80e minute mais sans Vancy Mabanza, absent de la feuille de match.

Camille Delourme

MUSIQUE TRADITIONNELLE

Le «ngoma» va retentir dans les rues de Brazzaville

La première édition du festival de musique traditionnelle « Piero na mbonda, ngoma na Piero » aura lieu du 20 au 21 juillet, à Brazzaville. Le festival a pour but de valoriser le ngoma, le tam-tam.

Le festival sera organisé sous le patronage de l'ambassade d'Italie au Congo et la compagnie Kangou, dirigée par le couple percussionniste Audrey et Emanuela Kangou dit Ta Kangou et Ma Kangou. Il se déroulera à Bacongo, dans le deuxième arrondissement de Brazzaville, aux espaces Kangou et Casimir-Zoba dit Zao, parrain de l'événement.

Cette première édition donnera de la visibilité au tam-tam. Durant deux jours, plusieurs groupes traditionnels aussi bien que modernes feront valoir leur créativité à travers une compétition qui se tiendra le deuxième jour. Le premier jour, il y aura de l'animation générale. La phase de compétition permettra de stimuler les groupes à chercher dans la pratique de l'art et apporter les résultats de leurs recherches. Le festival est



Les organisateurs du festival lors d'une conférence de presse Adiac

organisé en hommage à Piero, le père d'Emanuela Ma Kangou, qui lui a enseigné des valeurs de l'art.

« Le festival "Piero na

mbonda, ngoma na Piero" va ressembler à une fête grandiose à tous les ngoma du Congo. Il y a plusieurs années qu'on n'entend

plus le ngoma. Si on ne fait pas des festival, le ngoma va disparaître. C'est un patrimoine que nous devons conserver. Célébrons

le tam-tam un instant », a indiqué Audrey Ta Kangou au cours d'une conférence de presse tenue le 19 avril. Il a, par ailleurs, invité la population à venir nombreuse découvrir le mystère du ngoma à ce grand festival.

Cet événement, pense Emanuela dit Ma Kangou, est une occasion de faire revivre à la population des moments pathétiques aux résonances du tam-tam.

« Dans le temps, à Brazzaville, il y avait des tam-tameurs partout, dans les rues, la résonance de tam-tam attirait beaucoup de gens. Lorsqu'on arrivait à Brazzaville, tout ce qu'on entendait, c'était le son du tam tam. C'est pour cela que je suis arrivée ici au Congo. Nous voulons faire revivre à la population ce vieux beau temps, avoir des tamtameurs dans les rues », a-t-elle fait savoir.

Rosalie Tsiankolela Bindika

REPUBLIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL
CABINET
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES RESSOURCES HUMAINES
CELLULE D'EXECUTION DU PROJET

AVIS D'ATTRIBUTION DE CONTRAT

Pays : République du Congo
Agence d'exécution : Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDCRH).
Nom du Projet : Projet de Développement des Compétences et des Ressources Humaines (PDCRH).
Numéro de Prêt : 2100150033294
Référence de l'appel d'offres : AOIR N° 09/2023/ METP/CAB/ PDCRH-CEP, pour l'équipement des ateliers des centres de formation des mines de Souanké, dans le département de la Sangha.
Mode d'acquisition : Appel d'offres international restreint (AOIR).

Nom de l'attributaire du contrat : Société BATH Trading
Pays : République du Congo
Adresse : 2203 Avenue Amilcar Cabral- Immeuble Air Congo, Centre-ville, Brazzaville,
Tél : (+242) 05 516 27 27/ 06 567 45 45, **E-mail :** bathtrading02@gmail.com
Montant du contrat : 470.000.000 francs CFA HT/HDD
Durée d'exécution du contrat : Quatre (04) mois
Synthèse de l'objet du contrat : L'objectif de ce contrat est d'acquérir les équipements des ateliers du centre de formation des métiers des mines de Souanké dans le département de la Sangha.

N.B. : Tout candidat qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue doit en faire la demande à la CEP-PDCRH au plus tard le **26 avril 2024**. En tout état de cause, la Banque se réserve le droit de faire examiner toute réclamation d'un soumissionnaire à tout moment à la suite de l'attribution du marché

Contacts : Cellule d'Exécution du PDCRH, sis, 252, Camps des Sommeilleux, derrière la DEC Générale, Bacongo, Brazzaville, Téléphone (+242) 06.632.54.06/ 05.531.77.27

La Coordonnatrice du PDCRH
* Rachel Flore Olga BIYAMA KIMIA

AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE | LE COURRIER DE KINSHASA | LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO

L'ACTUALITÉ AU QUOTIDIEN

ADIAAC NEWSLETTER

L'information du congo et de sa région en un clic !

Identifiez-vous gratuitement pour recevoir la newsletter et restez informé des principaux faits marquants de l'actualité

Brazzaville 84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
(+ 242) 05 532 01 09
info@lesdepêchesdebrazzaville.fr

INSERTION LEGALE

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR :

Il sera procédé le samedi 11 mai 2024 à 8 heures précises à la vente aux enchères publiques en un seul lot d'un immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE :

Une propriété bâtie sise à Brazzaville, objet du titre foncier n° 13697, de type R+4, construit sur un terrain de 1250.62 m², cadastré section/Bloc/parcelle 290 bis, situé au quartier Batignolles, Mougali, appartenant à Monsieur TAMBADOU Cheickna ;

IMMEUBLE SAISI PAR :

La Banque Sino-Congolaise Pour l'Afrique, en sigle BSCA, société anonyme avec conseil d'administration au capital social de 53.342.000.000 francs CFA dont le siège social est sis Boulevard Denis SASSOUNGUÉSSO, BP 199, Centre-Ville, Brazzaville immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de ladite ville sous le numéro RCCM CG/BZV/14B5578, poursuites et diligences de son Directeur Général, Monsieur WANG Shenghong, de nationalité chinoise, marié, père de famille, domicilié en cette qualité au siège social ci-dessus indiqué ;

Ayant pour Conseil Maître Eveline Fatima BANZANI-MOLLET, Avocate à la Cour, Cabinet sis au 1er étage n° 186, rue NKO/croisement Avenue David Charles GANA O, Plateau des 15 ans, Mougali, Brazzaville, B.P : 15326 Tél. : 22 614 45 70 / 05 536 40 07, Email : efbm2001@yahoo.fr ;

AU PREJUDICE DE :

Monsieur TAMBADOU CHEICKNA, de nationalité malienne, commerçant, né le 27 avril 1964 à Touba, demeurant à Brazzaville, 80 rue Zanaga, Mougali, gérant de la société C.T, SARLU au capital de FCFA 1.000.000, dont le siège social est sis au no2, croisement Boulevard Denis SASSOUNGUÉSSO et avenue de la Base, Quartier Batignolles-Mougali, RCCM BZV/08 B 1242, ayant pour Conseil Maître Benoit BINGOUBI, Avocat à la Cour, cabinet sis 538, rue SOUNDA, Plateau des 15 ans, Brazzaville ;

EN EXECUTION DE :

1. La copie en bonne et due forme exécutoire d'un acte notarié dénommé « convention de crédit assortie d'un cautionnement hypothécaire » conclu à Brazzaville le 22 février 2021 ;

2. Le commandement de payer valant saisie immobilière du 10 février 2023 fait par Maîtres Jérôme Gérard OKEMBA NGABONDO et Euphrasie Blanche Constance BIFFOUMA, Huissiers de Justice, Commissaires-priseurs associés près la Cour d'appel de Brazzaville, étude sise 1813, avenue Loutassi, Plateau des 15 ans, lequel commandement a été enregistré et publié le 9 mai 2023 à la Conservation Foncière de Brazzaville sous le numéro 15/10815, extrait n° 10815.

MISE A PRIX :

Deux milliards Huit Cent millions (2.800.000.000) FCFA, suivant jugement rendu à l'audience éventuelle du 6 avril 2024 ayant modifié la mise à prix initiale.

LIEU D'ADJUDICATION ET JURIDICTION COMPE-TENTE : Tribunal de Grande Instance de Brazzaville, au Palais de Justice, salle ordinaire des audiences, Centre-ville.

Pour toute information, contacter et s'adresser à : Conseil Maître Eveline Fatima BANZANI-MOLLET, Avocate à la Cour, Cabinet sis au 1er étage n° 186, rue NKO/croisement Avenue David Charles GANA O, Plateau des 15 ans, Mougali, Brazzaville, B.P : 15326 Tél. : 22 614 45 70 / 05 536 40 07, Email : efbm2001@yahoo.fr ;

Etude de Maîtres Jérôme Gérard OKEMBA NGA-BONDO et Euphrasie Blanche Constance BIFFOUMA, Huissiers de Justice, Commissaires-priseurs associés près la Cour d'appel de Brazzaville, sise 1813, avenue Loutassi, Plateau des 15 ans, tél. 06 661 00 44, BP. 13754

Fait et signé le 22 avril 2024
 CABINET D'AVOCATS BANZANI
 B.P. 15326 TEL. / FAX: (242) 22 614 45 70
 Email: cabavobanzani1@gmail.com
 NIU : P.2005110000989 Par Maître Eveline Fatima BANZANI-MOLLET
 BRAZZAVILLE
 République du Congo
 ***** Avocat poursuivant soussigné pour extrait.

NÉCROLOGIE



Jean Marie Bassinga et famille annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de leur frère, neveu et fils, Sylvain Ntounda, survenu le 9 avril 2024 à Brazzaville.

La veillée mortuaire est située au n°35 rue Boté à Moukondo. L'inhumation aura lieu le vendredi 26 avril 2024 à Brazzaville.

ANNONCE LÉGALE

Après son immatriculation au Registre Commerce et de Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 15 juillet 2022, la société ASSURANCES EXPRESS CONGO, Société à Responsabilité Limitée pluripersonnelle au capital 15.000.000 de FCFA, immatriculée sous le n°CG-PNR-01-2022-B12-00149 a procédé en date du premier juin 2023 à la nomination d'un nouveau gérant en la personne de monsieur M'BELANI BAKALA Gaël Davy.

PROGRAMME DES OBSÈQUES DE MOUKONGO MOKABAKILA JOACHIM

Tsimou Antoine, les enfants Kolelas, Moukongo, Ntsimou et la famille Ngandou ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissance, le décès de leur frère, oncle et père, le nommé Moukongo Mokabakila Joachim, ancien agent à la Direction générale de la Fonction publique et ancien directeur de gestion des carrières administratives, survenu le jeudi 11 avril 2024 au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au N° 47 de la rue Alphonse Bitsindou au quartier Kingouari, arrêt de bus Marché Sachet.

La date de l'inhumation est prévue le vendredi 25 avril 2024 selon le programme ci-après :
 9h30 : levée de corps et recueillement à la morgue ;

11h00 : départ pour le domicile ;

13h00 : départ pour le cimetière Matingou Ma Mvouri dans le district de Goma tsé-Tsé ;

17h00 : retour et fin de la cérémonie.



**ABONNEZ VOUS
GRATUITEMENT**

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

ADMINISTRATION PUBLIQUE

Les maires de Lumumba et Mongo-Mpoukou prêtent serment

Mesley Pineau, administrateur-maire du premier arrondissement de Pointe-Noire, Jean Baptiste Pouele Mavoungou, celui du cinquième arrondissement, ainsi que Fernand Okondza, sous-préfet de Tchiamba-Nzassi, ont prêté leur serment il y a quelques jours devant le tribunal de grande instance de Pointe-Noire, en leur qualité d'officier de l'état civil.

La cérémonie de prestation de serment engage officiellement les trois personnalités à respecter la déontologie de l'administration publique et à remplir leurs fonctions avec conscience, honnêteté et probité. Elles ont juré devant Dieu et les hommes de travailler selon les lois et règlements en vigueur pour le bien de la population. « *Je jure et je promets de bien et loyalement remplir les fonctions et d'observer en tout, les devoirs qu'elles m'imposent* », ont-ils juré. Après cette activité, les deux administrateurs-maires ont reçu l'autorisation de signer les registres de naissances, de mariages et de décès, de certifier des documents (diplômes et pièces administratives diverses) et de célébrer des mariages.

Qui sont ces deux nouveaux administrateurs-maires ?



Les trois officiers d'état civil prêtant leur serment/DR

Née le 17 septembre 1975 au Cameroun, Mesley Pineau a fait les études d'assistante sociale en France où elle a obtenu le diplôme de super assistante sociale. Conseillère municipale depuis 2017, elle est mariée, mère de cinq

enfants.

Jean Baptiste Pouele Mavoungou, quant à lui, a d'abord occupé le poste de secrétaire général de l'arrondissement 5, avant d'en devenir maire. Il est né le 24 avril 1973 dans le départe-

ment du Niari. Licencié en biologie à l'Université Marien-Ngouabi, il a été directeur d'entreprises.

Fernand Okondza, qui a lui aussi prêté son serment devant le tribunal de grande instance de Pointe-Noire,

va représenter l'Etat sur les vingt - deux villages et hameaux que compte la sous-préfecture de Tchiamba-Nzassi. Il va veiller à l'ordre public, à la sécurité et à la protection de la population, exercer le contrôle administratif ainsi qu'un rôle de conseil auprès des collectivités locales, et enfin, coordonner l'action des services de l'Etat sur le terrain.

Il est né le 2 avril 1964 dans le district de Boundji, département de la Cuvette. Marié et père de huit enfants, il est membre actif du Parti congolais du travail depuis son jeune âge. Il est diplômé de l'école paramédicale et médico-sociale. Attiré par les affaires, il a suivi les formations en transport et logistique, en management. Il succède à ce poste à Yves Bodler Ngongo.

Hugues Prosper Mabonzo

NIHON TAI-JITSU/TAI JITSU

52 athlètes bénéficiaires du stage international

L'association congolaise de nihon tai-jitsu/tai jitsu a organisé, récemment à Pointe-Noire, dans la salle de tennis Henri-Djombo du lycée Victor-Augagneur, la deuxième édition du stage international de nihon tai-jitsu animé par l'expert français, 6^e dan, Laurent Larivière.



Les participants au stage international de tai-jitsu posant avec le formateur, Laurent Larivière/Adiac

Les cinquante-deux participants, à savoir un Camerounais et le reste les Congolais, ont participé à la formation internationale. Trois jours durant, ils ont amélioré les techniques de base du nihon tai-jitsu et découvert les nouvelles, notamment les katas du niveau supérieur. A l'issue de la formation, tous les stagiaires ont reçu leur certificat de participation et un talent symbolisant leur art de la part de l'expert, Laurent Larivière.

Quelques participants ont fait la démonstration des différentes techniques de combat apprises devant le directeur départemental des Sports et de

l'Education physique de Pointe-Noire, Joseph Biangou Ndinga, qui a rendu un hommage mérité au formateur, Laurent Larivière, pour son travail. « *Je félicite l'expert international pour ce stage organisé au profit de notre jeunesse. La démonstration faite par les participants est l'expression d'un travail bien fait. Que cette formation ne soit pas la dernière. Venez quand vous voulez, ici vous êtes chez vous* », a-t-il indiqué. S'adressant aux participants, il leur a demandé de mettre ces instructions à profit afin de relever très haut le niveau de cet art dans le département de Pointe-Noire.

« *Je vous félicite d'avoir tenu jusqu'au bout* », a renchéri le directeur des Sports.

Prenant la parole, le président de l'association congolaise de nihon tai-jitsu, Celem Amona, s'est réjoui des résultats obtenus. « *Notre objectif est atteint à 90%. Les athlètes ont découvert certains katas de niveau supérieur. Cela a été une belle école non seulement pour ceux qui avaient participé au premier stage de Brazzaville, mais également ceux qui ont participé pour la première fois ici à Pointe-Noire* », a-t-il dit.

De son côté, le président du comité départemental de tai

Jitsu de Pointe-Noire, Saint Eldy Destin Louleboko, s'est dit le plus heureux à l'issue de ce stage. « *Je suis satisfait, c'est inimaginable pour notre comité départemental qui a reçu pour la première fois un expert international pour former les athlètes, nous sommes très joyeux* », a-t-il laissé entendre.

A son tour, Laurent Larivière a indiqué: « *Tout s'est super bien passé, je félicite Destin et son équipe pour ce stage de Pointe-Noire, un très bon stage avec une très bonne participation. Ce qui m'a fait plaisir, certains athlètes m'ont demandé de refaire certaines techniques qu'ils avaient faites, il y a deux ans. J'ai démontré juste pour apporter quelques corrections. Même les jeunes ont appris ce kata. Merci à tous les stagiaires, car ils ont connu ce kata juste par vidéo* ».

Enfin, Edouard Aimé Yossa, secrétaire général de l'association de nihon tai-jitsu du Cameroun, très content de sa participation, a annoncé l'organisation en octobre 2025 de la célébration des 10 ans de leur association, tout en invitant le Congo à cette grande fête africaine.

Charlem Léa Itoua

CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX DE BASKETBALL

Les résultats de la 5^e journée

La compétition organisée par la Ligue départementale de basketball de Pointe-Noire se poursuit respectivement au stade de BBS et de la SNDE au centre ville. Dans le cadre des matches comptant pour la 5^e journée, plusieurs rencontres se sont jouées le week-end dernier dans les différentes catégories engagées aux championnats.

La 5^e journée des championnats départementaux de la Ligue de Pointe-Noire édition 2024 a été dominée par l'AS Cheminots en seniors, juniors et cadets hommes alors qu'en catégorie seniors dames, BBS a laminé l'AS Cheminots 34 à 15.

Les résultats complets de la 5^e journée

Seniors hommes

-JSK / Cheminots, 25- 62
-Black Lion / BBS, 33-48

Juniors hommes :

-AS cheminots / LLK, 66 - 36

Cadets hommes

-As cheminots / les Lions du Kouilou, 39-37

Seniors dames :

-BBS / AS Cheminots, 34 - 15

C.L.I

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Comblent l'insuffisance des écoles publiques à Djiri

Les infrastructures scolaires d'enseignement général seront construites sur un site de plus de 10 000 m² à Djiri, le neuvième arrondissement de Brazzaville. Elles devraient être opérationnelles dès la rentrée prochaine, selon le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Jean Luc Mouthou.

Le neuvième arrondissement de Brazzaville, créé en mai 2011, a une insuffisance en infrastructures scolaires publiques. Pour combler le déficit, le gouvernement prévoit la construction d'écoles sur un site de plus de 10 000 m² que le ministre Jean Luc Mouthou a visité le 22 avril en compagnie de l'administrateur-maire du dit arrondissement, Ida Victorine Ngampolo. « *Le but est de rapprocher l'école des apprenants pour que nos enfants aillent à l'école partout où ils se trouvent* », a expliqué le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation.

Seulement, le site sur lequel les infrastructures scolaires seront érigées est occupé par la population qui y a construit les habitations. « *Les occupants sont renseignés de ce que les écoles vont être construites ici. Ils seront indemnisés. Ils vont libérer le site et les entre-*



Visite du site où seront construites les infrastructures scolaires/Adiac

prises adjudicataires vont se mettre au travail de sorte que tout soit opérationnel à la rentrée prévue en

octobre prochain », selon Jean Luc Mouthou. Par ailleurs, le gouvernement a amorcé les dé-

marches pour acquérir un autre site, toujours à Djiri, où sera construit le lycée d'enseignement général.

« Les occupants sont renseignés de ce que les écoles vont être construites ici. Ils seront indemnisés. Ils vont libérer le site et les entreprises adjudicataires vont se mettre au travail de sorte que tout soit opérationnel à la rentrée prévue en octobre prochain »

Ce sera un deuxième lycée après celui de Thomas-Sankara. Le député de la deuxième circonscription de Djiri, Exaucé Ngambili Ibam, a salué l'initiative. « *Cela va permettre aux élèves de ne plus parcourir de longues distances, d'étudier dans les meilleures conditions* », a-t-il dit.

En réalité, la construction des infrastructures scolaires à travers le pays va non seulement permettre de rapprocher l'école des apprenants, mais aussi de résoudre l'épineux problème de pléthore dans les écoles ; améliorer les conditions d'apprentissage.

Avant d'effectuer la descente sur le site de Djiri, le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'Alphabétisation est passé par l'école Nkéoua-Joseph à Bangongo dont les toitures ont été soufflées par un vent violent.

Rominique Makaya

ELECTIONS DES LIGUES DÉPARTEMENTALES

La commission dévoile le chronogramme

La Commission électorale de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) a dévoilé, le 23 avril, au cours d'une conférence de presse le chronogramme des assemblées générales électives des onze ligues départementales, lesquelles sont en fin d'exercice depuis un certain temps.

Le renouvellement des instances dirigeantes débutera le 25 mai pour s'achever le 3 juin selon le programme communiqué par la nouvelle commission mise en place le 11 mars pour diriger le processus électoral de la Fécofoot pendant quatre ans non renouvelable.

Les élections à la ligue du Pool et de Brazzaville se tiendront respectivement le 25 mai. Celles de Pointe-Noire-Kouilou seront organisées le 26 mai, un jour avant que la Lékoumou ne renouvelle à son tour ses instances dirigeantes le 27 mai. La ligue de la Bouenza prendra le relais le 28 mai. L'assemblée générale élective à la ligue du Niari est prévue, quant à elle, pour le 30 mai. Dans la Sangha et la Cuvette, les élections dans les deux ligues départemen-



Les membres de la Commission électorale animant la conférence de presse/Adiac

tales se tiendront le 31 mai. Celles de la Cuvette Ouest est programmée le 1er juin. La Likouala connaîtra son nouveau président le 2 juin et les Plateaux le 3 juin. Lors de l'échange avec la presse, André Adou, le premier vice-président de cette commission a défini le critère d'âge. Il n'y a plus de limite d'âge à partir de 18 ans

révolu. Le processus, a-t-il précisé, se déroule en se référant aux nouveaux statuts. La Fécofoot, a-t-il appuyé, a révisé ses statuts conformément aux instructions de la Fédération internationale de football association et de la Confédération africaine de football. Les nouveaux textes ont donné le privilège aux ligues départe-

mentales d'avoir désormais leurs propres statuts avant d'insister sur les innovations apportées. « *Les années écoulées, la ligue était composée de 9 membres dont une femme. Cette fois-ci, elle est composée de sept membres, notamment un président, un vice-président et cinq membres dont deux femmes. Le secrétaire gé-*

ral et le trésorier ne font pas partie du bureau. Ils sont nommés par le président. L'autre grande innovation tient compte du fait que dans ce groupe, on ne détermine pas les tâches des membres. C'est le président élu qui déterminera les attributions de chacun », a commenté André Adou.

James Golden Eloué